



## Contrat d'engagement Terrines de porc 2023/2024

<b>Producteur</b> Cécile Logeay Ferme de Mésenguy 2 rue de Mésenguy 60390 Villotran 03 44 84 46 88	<b>Adhérent</b>  Adresse :
--	----------------------------------

Les signataires du présent contrat s'engagent pour au moins une distribution.

### Engagements de l'adhérent :

- préfinancer la production
- participer aux distributions

### Engagement du producteur partenaire :

- livrer des produits de qualité issus de son élevage
- être transparent sur ses méthodes de travail et sur la fixation du prix
- donner des informations sur la production

**Constitution du panier :** Terrines viande de porc, différents saveurs en fonction de la production (poivron, raisin, nature, poivre, etc.) ; le choix se fera sur place.

Le bocal en verre est récupéré par la ferme, nettoyé, stérilisé et réutilisé

### Commande et paiement du panier

Indiquer le nombre de terrines souhaitées pour chaque distribution (au moins une distribution) ;

	15/11/2023	07/02/2024	12/06/2024	04/09/2024
Terrines	x 6,70 €	x 6,70 €	x 6,70 €	x 6,70 €
Sous-total				

Établir 1 à 4 chèques libellés à l'ordre de « **EARL de Mesenguy** », remis en totalité à la signature du contrat au référent Porc de l'AMAP.

Banque	Numéro de chèque	Montant	Date de livraison

Les distributions ont lieu à Poissy aux jour et horaires indiqués sur le site de l'association.

Fait à Poissy, en 1 exemplaire, le

Signature de l'adhérent	Signature du producteur

\*1 exemplaire obligatoire pour le Producteur (2 exemplaires si vous en souhaitez un pour vous)